



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-382

3-5 Autres actes de gestion du domaine public

**OBJET : Convention de mise à disposition du Dojo COUBERTIN
à l'Association : « KARATE DO DU BASSIN D'ARCACHON ».**

**DGA Service à la
population
Direction de l'Action
éducative, de la vie des
quartiers et des Sports
Service des Sports**

Réf. : EA/ CV 243713

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire du **Dojo COUBERTIN** qui a pour vocation d'accueillir des activités sportives,

Considérant que l'association « **KARATE DO DU BASSIN D'ARCACHON** » souhaite utiliser ce Dojo pour les Entraînements, Stages et Compétitions.

DECIDE

ARTICLE I :

De mettre à disposition de l'association : « **KARATE DO DU BASSIN D'ARCACHON** » dont le siège social est situé 73, Allée de Cazaux, 33470 GUJAN-MESTRAS, le **Dojo COUBERTIN** dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE II :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu

La convention est conclue pour la période du : **01/09/2022 au 30/06/2023**, année sportive **2022 /2023**.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 29/07/2022


Patrick DAVET
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220729-DEC2022_382-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2022

Affichage : 01/08/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

